

Monsieur Yves ROBIN Maire du Poujol sur Orb Mairie Place de l'Imbaïsse 34600 LE POUJOL-SUR-ORB



N./Ref.: 20.408.PGE/AMG

Dossier suivi par Amélie-Madeleine GUERS, Chargée de mission Urbanisme, Habitat, Architecture et Paysage

Objet : Avis du Pnr HL sur le projet arrêté du PLU du Poujol sur Orb

Monsieur le Maire,

Vous avez adressé le projet de PLU arrêté de votre commune pour avis au Parc naturel régional du Haut-Languedoc, je vous en remercie.

Suite à l'examen du dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, par la commission V « aménagement de l'espace et biodiversité » du Parc, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Je vous informe que <u>le parc émet un avis favorable</u> sur ce dossier.

L'examen du projet montre que le projet de PLU prend en compte la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. <u>Les intentions du PLU sont compatibles avec les orientations de la Charte</u>, et plus particulièrement les orientations suivantes : « Stopper le mitage et protéger les espaces agricoles »

L'Etat Initial de l'Environnement précise l'appartenance au territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Il reprend les points et mesures clés de la Charte du Parc sur le territoire, notamment les espaces identifiés comme espaces de respiration par Le Plan de Parc, ainsi que la Trame Verte et Bleue.

Le PADD, s'articule autour de 4 axes qui reprennent les objectifs de la Charte du Parc comme « Mettre en valeur la trame Eco-paysagère » ou encore « Proposer un développement démographique et foncier permettant de conforter le caractère villageois ». Il présente une compatibilité avec la Charte du Parc. Le Parc souligne les efforts réalisés pour limiter la consommation de l'espace par l'urbanisation qui vont au-delà des objectifs de la charte avec une réduction de la consommation supérieure à 50% de la surface consommée les dix dernières années.

Concernant le règlement graphique (le zonage), le Parc souligne les choix effectués pour définir les secteurs à urbaniser (zones AU), montrent une réflexion fine sur la forme urbaine traditionnelle du village ainsi que sur l'intégration des futurs quartiers d'habitations dans le tissu urbain.





.......

Parc naturel régional du Haut-Languedoc • 1 Place du Foirail - BP.9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières • Tél. : 04.67.97.38.22 Fax : 04.67.97.38.18 • accueil@parc-haut-languedoc.fr • www.parc-haut-languedoc.fr

Enfin, concernant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le Parc souligne la qualité du travail portée sur l'intégration paysagère, la qualité urbaine, la préservation du patrimoine indiqué par les OAP pour les futurs projets de construction.

En conclusion, compte tenu de ces éléments, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc émet un avis favorable, à ce projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

Amélie-Madeleine GUERS, chargée de mission urbanisme, habitat, architecture et paysage se tient à votre disposition pour tout complément et pour vous accompagner dans la prise en compte de ces remarques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées et les meilleures.

Le Président,

Daniel VIALELLE,

Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn

COPIE: DDTM34 SATO, CC Grand Orb